



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

11/06/23

Berser  
Levrault

ID : 031-213104219-20230531-DEL2023\_03\_10-DE

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 31 mai 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
25 mai 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
25 mai 2023			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN,  
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON,  
GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE  
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT  
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme ABADIE  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

**Absents**

M. PIRIOU

M. MIJOLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-03-10**

**Subvention exceptionnelle UNSS collège Daniel SORANO**

L'équipe minimes des garçons UNSS du Collège Daniel SORANO s'est qualifiée pour les championnats de France UNSS de Football. Cette compétition devait se dérouler à Cergy Pontoise du 23 au 26 mai dernier.

Cette qualification et la participation à ce championnat est un évènement rare et l'association souhaitant permettre à tous les membres de l'équipe de participer a sollicité la Commune de Pins Justaret, mais aussi les Communes voisines pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de financer notamment la partie transport.

Il sera proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association UNSS du collège Daniel SORANO pour contribuer au déplacement de l'équipe minimes garçons de football aux championnats de France 2023.

Le conseil municipal,



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 1/6/23



ID : 031-213104219-20230531-DEL2023\_03\_10-DE

Folio 2023-2

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association UNSS du collège Daniel SORANO pour contribuer au déplacement de l'équipe minimales garçons de football aux championnats de France 2023

**AUTORISE** le maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 31 mai 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

